

Document de discussion sur l'application du système électronique de documentation des captures de thon rouge (eBCD) au projet pilote de stockage de courte durée du thon rouge vivant

(Document présenté par le Groupe de travail IMM)

(Initialement présenté à la 16^e réunion du Groupe de travail IMM sous la cote IMM_19A/i2023)

Ce document de discussion présente la manière dont la Norvège entend enregistrer dans le système eBCD les captures réalisées dans le cadre de l'étude pilote. Nous souhaiterions obtenir des orientations du Groupe de travail technique sur l'eBCD (eBCD TWG) concernant la viabilité et la faisabilité de l'approche proposée.

Contexte

Lors de la 23^{ème} réunion extraordinaire de la Commission en 2022, une *Résolution de l'ICCAT sur un projet pilote de stockage de courte durée du thon rouge vivant* (Rés. 22-07) a été adoptée. La résolution stipule que les CPC dont les navires ont activement pêché le thon rouge au nord de 56°N pourraient procéder au stockage de courte durée du thon rouge vivant.

Le plan de pêche norvégien, qui a été approuvé par la Sous-commission 2 lors de sa réunion intersessions qui s'est tenue en mars 2023, prévoit l'allocation de 18 t de thon rouge en 2023 pour une étude pilote scientifique conformément à la Rés. 22-07. L'objectif de cette étude est d'explorer la faisabilité d'un futur stockage vivant de courte durée du thon rouge dans des cages en Norvège, tout en garantissant la préservation de la haute qualité du poisson pendant et après les opérations de capture à la senne. Le quota désigné sera attribué à un seul navire de recherche, avec l'utilisation d'une *seule cage de stockage*. Une couverture de contrôle complète sera maintenue tout au long de l'étude pilote, puisque des inspecteurs de la direction de la pêche et du personnel de l'Institut de recherche marine seront présents à bord du navire à tout moment.

Il n'est pas certain que l'étude pilote parvienne à capturer le thon rouge, à le confiner dans des cages et à assurer sa survie dans des conditions qui privilégient le bien-être des poissons. L'année en cours sera principalement consacrée à la capture et au transfert du thon rouge vers la cage de transport et, idéalement, vers une cage de stockage. Si l'étude pilote atteint ces objectifs et que le thon rouge est prêt à être mis à mort en 2023, les captures seront intégrées dans le système eBCD.

Pendant les opérations de transfert et de mise en cage, et pendant la période où le thon rouge est stocké dans les cages de stockage, les poissons malades, blessés, morts et mourants seront retirés et ceux qui ne sont pas encore morts seront mis à mort. Ces poissons seront également saisis dans le système eBCD et pourront être commercialisés.

Approche proposée

L'étude pilote se déroule en cinq étapes, présentées ci-dessous :



Afin d'enregistrer correctement ces étapes dans le système eBCD, la Norvège a l'intention de saisir les informations suivantes dans les différentes sections du système eBCD :

2. Information de capture

L'opération de capture sera enregistrée dans le système eBCD comme une capture ordinaire du senneur dans la section 2. Pour indiquer que la capture est associée à l'étude pilote, nous utiliserons le champ « Notes » situé dans la section « Description de la capture » (voir l'exemple ci-dessous). En outre, ou à titre d'alternative, nous l'indiquerons également lors de la validation de l'eBCD en incluant des "Notes du validateur ».

► Catch Description

No. of Fish

Total Weight ,

AVG. Weight(Kg) ,

ICCAT Transfer Authorization Number

Notes (max 4.000 characters)

Area

Gear

Landing date Time GMT

Add Tags (if applicable)

3. Information commerciale pour le commerce de poissons vivants

L'étape suivante consistera à enregistrer les informations nécessaires dans la section 3 : « Information commerciale pour le commerce de poissons vivants ».

D'après ce que nous avons compris, nous devons fournir une société d'élevage dans le système eBCD afin de documenter correctement le transfert du thon de la senne à la cage de transport, puis à la cage de stockage. Les poissons en cage ne sont pas nourris et la Norvège a précisé que le stockage de courte durée de poissons vivants diffère de l'élevage. Par conséquent, il n'y a pas de sociétés norvégiennes d'élevage de thon. Toutefois, afin de remplir correctement les sections pertinentes du système eBCD, nous avons l'intention d'enregistrer le propriétaire de la cage de stockage en tant que société d'élevage. Nous précisons dans le champ "Notes" que le propriétaire de la cage de stockage n'est pas une société d'élevage (voir l'exemple ci-dessous).

Lors de la réunion du Groupe de travail technique sur l'eBCD, Tragsa a confirmé qu'il serait possible pour la Norvège d'enregistrer une ferme et un opérateur de cette ferme.

► **Exporter/Seller**

Point of Exportation/Departure NORWAY (NOR) High Seas

Company NOR TRADING COMPANY 05

Farm of Destination NOR FARM COMPANY 01

CPC Norway

ICCAT FFB No. AT001NOR99995

Signature Ola Nordmann

Notes (max 4.000 characters) Catch from the scientific pilot study on short term live storage of bluefin tuna.
NOR FARM COMPANY 01 is not a farm, only the owner of the live storage cage.

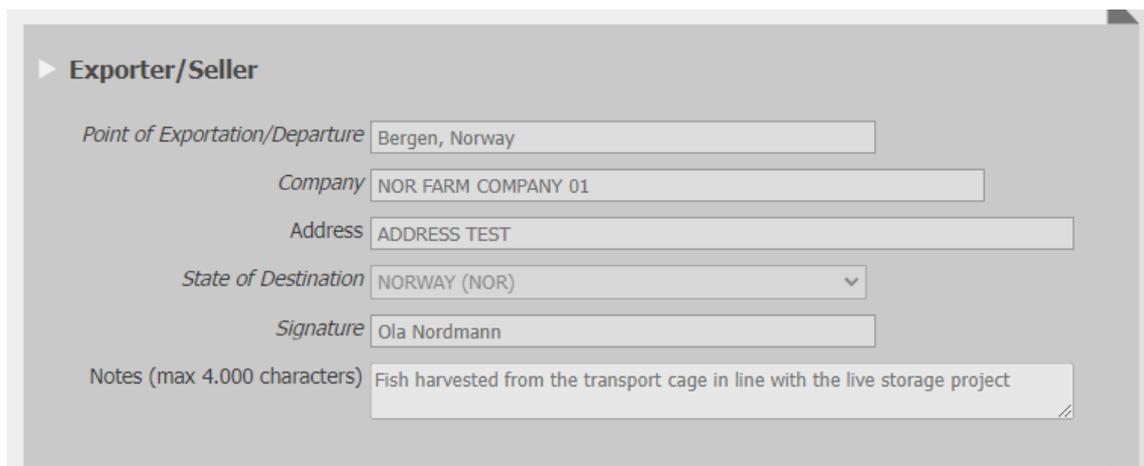
4. Information de transfert

Le navire de capture participant à l'étude pilote sera utilisé pour remorquer la cage de transport jusqu'à la cage de stockage. Cela signifie que ce navire devra être enregistré à la fois en tant que navire de capture et en tant que navire remorqueur.

Réponse suite aux discussions lors de la 16^e réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) : En pratique, la Norvège enregistrera le senneur en tant que navire de capture lorsque le navire pêche activement le thon rouge et en tant que remorqueur lorsque le navire remorque la cage de transport jusqu'à la cage de stockage. Cela permettra de s'assurer que le navire n'est pas enregistré sous deux types de navires en même temps.

Remarque : Il est possible qu'aucun transfert n'ait lieu de la cage de transport à la cage de stockage cette année, par exemple en raison de mauvaises conditions météorologiques ou d'autres circonstances imprévues. Dans ce cas, certains des essais seront réalisés pendant que le thon rouge se trouve dans la cage de transport. Il s'agirait également de mettre à mort le thon rouge dans la cage de transport, avec la possibilité de le commercialiser par la suite. D'après nos connaissances actuelles, le système eBCD ne permet pas d'effectuer directement une opération de mise à mort dans la cage de transport, il est toutefois possible d'enregistrer une opération commerciale directement après la section 4 « Informations sur le transfert ». Afin de documenter la transaction dans le système eBCD en cas d'événements imprévus, la Norvège enregistrera la transaction après la section 4 « Informations sur le transfert »

Un aspect crucial du projet consiste à utiliser des caméras conventionnelles et stéréoscopiques pour suivre les poissons à tout moment. Ceci est particulièrement important lorsque les poissons sont déplacés de la senne à la cage de transport, car il faut compter et mesurer chaque poisson. De cette manière, nous pouvons nous assurer que nous connaissons toujours le nombre de thons rouges dans la cage, même pendant le transport.



► Exporter/Seller

Point of Exportation/Departure Bergen, Norway

Company NOR FARM COMPANY 01

Address ADDRESS TEST

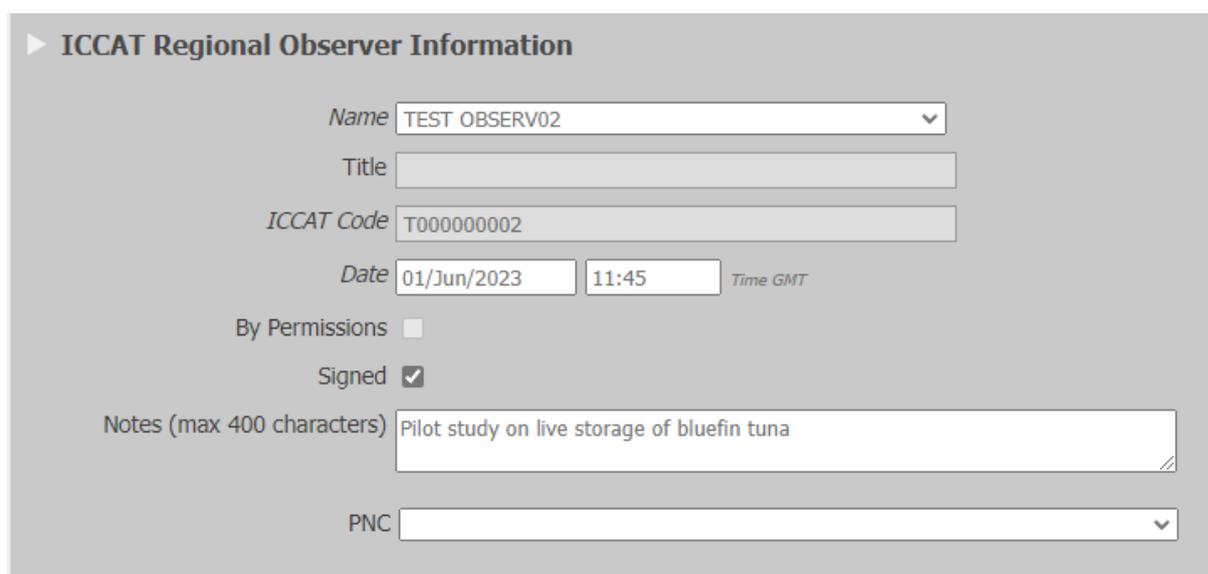
State of Destination NORWAY (NOR)

Signature Ola Nordmann

Notes (max 4.000 characters) Fish harvested from the transport cage in line with the live storage project

6. Information d'élevage

Comme indiqué précédemment, le stockage de courte durée du thon rouge vivant diffère de l'élevage. Toutefois, pour documenter de manière adéquate les procédures de stockage, il est essentiel, selon nous, d'utiliser la section "Information d'élevage" du système eBCD. Par conséquent, nous devons désigner le propriétaire de la cage de stockage comme établissement d'élevage, bien qu'il n'y ait qu'une seule cage de stockage employée dans le projet pilote cette année. Afin d'indiquer explicitement que le poisson ne fait pas l'objet d'un élevage, une description concise sera saisie à la fois dans le champ des notes et dans les notes de validation du gouvernement. L'observateur régional devrait également décrire cette situation dans les notes de l'observateur :



► ICCAT Regional Observer Information

Name TEST OBSERV02

Title

ICCAT Code T000000002

Date 01/Jun/2023 *Time GMT* 11:45

By Permissions

Signed

Notes (max 400 characters) Pilot study on live storage of bluefin tuna

PNC

7. Information de mise à mort

Afin de documenter correctement la mise à mort du thon rouge dans la cage de stockage, toute mise à mort dans la cage de stockage sera enregistrée dans la section 7 "Informations de mise à mort". Conformément à la méthodologie proposée précédemment, nous indiquerons dans le champ "Notes" et dans le champ "Notes du validateur" que la mise à mort est effectuée dans une cage de stockage de poissons vivants, et non dans une ferme.

Questions au Groupe de travail

1. Est-il possible d'inscrire le propriétaire de la cage de stockage en tant que « opérateur de la ferme » ?

Réponse aux discussions tenues lors de la réunion du Groupe de travail technique sur l'eBCD : Tragsa a confirmé qu'il serait possible pour la Norvège d'enregistrer une ferme et un opérateur de cette ferme dans le système eBCD. En ce qui concerne l'opportunité de confier le rôle d'opérateur de la ferme au propriétaire de la cage de stockage, un membre de l'IMM a souligné que certains aspects du projet de stockage de courte durée de spécimens vivants ne correspondent pas à la conception actuelle du système eBCD et qu'à cet égard, certains compromis doivent être faits. Par conséquent, la désignation du propriétaire de la cage de stockage en tant qu'« opérateur de la ferme » dans le système eBCD constitue une solution viable à ce problème. La Norvège a l'intention de le faire, et le propriétaire de la cage de stockage sera enregistré en tant qu'opérateur de la ferme dans le système eBCD. Il s'agit d'une approche pratique car le projet n'en est qu'à ses débuts, mais des modifications du système eBCD pourraient s'avérer nécessaires à l'avenir si le projet pilote sur le stockage de courte durée de spécimens vivants est couronné de succès.

2. Nous demandons à l'eBCD TWG de confirmer si la saisie des informations commerciales immédiatement après les informations de transfert, sans rapport de mise à mort préalable, serait suffisante.

Lors de la réunion de l'IMM, il a été demandé à la Norvège de préciser l'utilisation qu'elle entendait faire des caméras stéréoscopiques dans le cadre du projet pilote, et de fournir ces précisions dans le présent document. Un aspect crucial du projet consiste à utiliser des caméras conventionnelles et stéréoscopiques pour suivre les poissons à tout moment. Ceci est particulièrement important lorsque les poissons sont déplacés de la senne à la cage de transport, car il faut compter et mesurer chaque poisson dans le canal de transport. Une caméra stéréoscopique sera utilisée lorsque le poisson sera déplacé de la senne à la cage de transport. Ce faisant, nous pouvons nous assurer que nous connaissons le nombre de thons rouges dans la cage de stockage directement après le transfert de la senne à la cage de transport.

3. Enfin, nous aimerions connaître l'avis de l'eBCD TWG sur la viabilité et la faisabilité de l'approche proposée, en gardant à l'esprit que le projet pilote sur le stockage du thon rouge vivant est à une échelle limitée.

Le Groupe de travail IMM a reconnu qu'il s'agissait d'un projet pilote à échelle limitée et d'un projet expérimental par nature. Le Groupe de travail a également souligné que le projet devait être mené dans le cadre de la Résolution 22-07 de l'ICCAT. Il a également souligné qu'il est important de lever toute ambiguïté et que la Norvège montre clairement comment le projet sera mené. Le Groupe de travail a demandé à la Norvège d'en tenir compte dans le document. En réponse, la Norvège a apporté des modifications au document de discussion eBCD-05/i2023 afin de répondre aux préoccupations soulevées par les membres du Groupe de travail sur l'IMM. Une version révisée du document de travail a été soumise pour discussion et clarification à la 16e réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM).